

# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Danièle Pagotto		
Adresse	Route du Lac 6	N° parcelle	32
NPA/Lieu	1094 Paudex	Autorisation construction n°	

Fournisseur	Hoval AG	Modèle, type	Belaria, pro comfort (13)
Puissance de chauffe (A2/W35)	5.3 kW	Puissance acoustique selon A2	-
Puissance de chauffe (A-7/W35)	10.3 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	51 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.4 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	57 dB(A)
		Puiss. acoustique, régime max. de nuit	51 dB(A)

Type d'installation	Installation split		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	<b>Jour</b>	<b>Nuit</b>
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

## Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	57 dB(A)	51 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction $D_c$	PAC sur la façade (< 3m de distance par rapport au mur)	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	8 m	-18.1 dB	-18.1 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
<b>Niveau sonore <math>L_{pA}</math> au récepteur</b>		<b>33.9 dB(A)</b>	<b>27.9 dB(A)</b>

## Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
<b>Niveau d'évaluation <math>L_r</math></b>		<b>40.9 dB(A)</b>	<b>39.9 dB(A)</b>

# Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

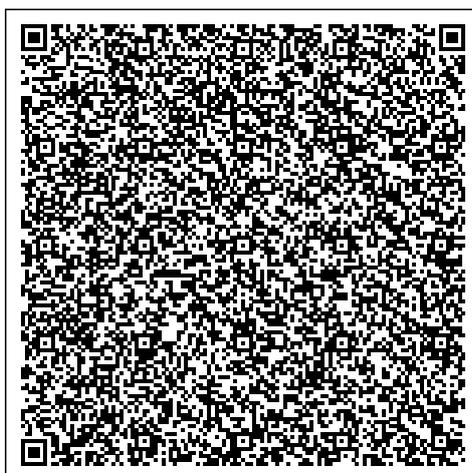
## Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Manque de place
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire
Autres mesures préventives	D'autres mesures de protection contre le bruit ont été examinées pour limiter les émissions à titre préventif, mais elles se sont révélées disproportionnées (coût supérieur à 1 % du coût de l'installation ou effet inférieur à 3 dB).

## Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



## Pour toutes questions

Auteur: Romain Ducret, [info@acri.ch](mailto:info@acri.ch), 077 504 37 10

Lieu, Date

Signature

.....  
Ecublens, 09.09.2024

## Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit